

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Vingt-quatrième session**  
**Genève, 1<sup>er</sup> – 4 novembre 2010**

### **RÉSUMÉ PRÉSENTÉ PAR LE PRÉSIDENT**

*adopté par le Comité*

#### Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. Le président a ouvert la vingt-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), souhaité la bienvenue aux participants et invité M. Francis Gurry, directeur général de l'OMPI, à prononcer une allocution d'ouverture.
2. M. Marcus Höpperger (OMPI) a assuré le Secrétariat du SCT.

#### Point 2 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

3. Le SCT a adopté le projet d'ordre du jour (document SCT/24/1 Prov.) sans modifications.

#### Point 3 de l'ordre du jour : adoption du projet de rapport révisé de la vingt-troisième session

4. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/23/7 Prov.2.
5. Le SCT a adopté le projet de rapport révisé de la vingt-troisième session sur la base du document SCT/23/7 Prov.2.

Point 4 de l'ordre du jour : dessins et modèles industriels

*Projet de dispositions sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels*

6. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/24/3.
7. Le SCT a examiné le document SCT/24/3 en détail.
8. Le président a indiqué en conclusion que toutes les délégations appuyaient l'avancement des travaux du SCT sur le droit et la pratique en matière de dessins et modèles industriels et que des progrès importants avaient été réalisés à cet égard pendant la vingt-quatrième session. Il a noté qu'il était demandé au Secrétariat d'élaborer un texte révisé qui serait examiné à la prochaine session du SCT. Ce texte prendrait en considération toutes les observations formulées pendant la présente session et contiendrait des dispositions à deux niveaux, un niveau général correspondant à des dispositions plus larges et d'une nature générale et un niveau subordonné de dispositions traitant en détail de certains aspects des dispositions générales. En outre, le texte révisé devrait porter sur certaines questions transversales qui n'étaient pas abordées dans le présent texte, telles que définitions, représentation devant l'office, communications en général et communications électroniques. En ce qui concerne la poursuite des travaux, il a noté que plusieurs délégations avaient demandé la tenue d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur les formalités d'enregistrement des dessins et modèles industriels durant le prochain bienium 2012-2013, alors que d'autres délégations ont estimé que des discussions supplémentaires étaient nécessaires à propos du texte révisé avant d'envisager la convocation d'une conférence diplomatique. Le président a indiqué en conclusion que, à partir du texte révisé, le SCT devrait être en mesure, lors de sa prochaine session, de prendre une décision sur ses travaux futurs à cet égard.

*Service d'accès numérique aux documents de priorité*

9. Les délibérations ont eu lieu sur la base d'un rapport verbal présenté par le Secrétariat.
10. Le président a indiqué en conclusion que plusieurs délégations avaient pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux réalisés jusqu'à présent visant à étendre le service d'accès numérique aux documents de priorité relatifs aux dessins et modèles industriels et aux marques et a pris note des projets futurs en ce qui concerne lesdits travaux. À cet égard, une éventuelle extension du système aux certificats d'enregistrement numériques a aussi été encouragée.

Point 5 de l'ordre du jour : marques

*Marques et Internet*

11. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/24/4.
12. Le président a noté qu'un certain nombre de délégations et de représentants d'organisations ayant le statut d'observateur avaient souligné la nécessité d'une protection efficace des droits de propriété intellectuelle dans le système des noms de domaine (DNS), en particulier dans la perspective de l'expansion de ce système envisagée par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). Plusieurs délégations ont exprimé une préoccupation quant à l'initiative lancée par l'ICANN en vue de réviser et éventuellement modifier les principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) initiés par l'OMPI. Le président a conclu que le SCT appuyait et approuvait la contribution du Secrétariat de l'OMPI concernant les noms de domaine de l'Internet, présentée à l'annexe III du document SCT/24/4, et que le Secrétariat était invité à rendre compte de tous les faits nouveaux pertinents à la prochaine session du SCT.

13. S'agissant de la Recommandation commune concernant la protection des marques, et autres droits de propriété industrielle relatifs à des signes, sur l'Internet, le président a conclu que le Secrétariat était invité à examiner la Recommandation commune en prévision de la prochaine session du SCT, afin de déterminer, en particulier, si les types d'utilisation des marques sur l'Internet, exposés à l'annexe I du document SCT/24/4, étaient pris en considération de manière adéquate. Il a également été demandé aux délégations des membres et observateurs du SCT de procéder à une analyse analogue et de présenter leurs conclusions pour examen à la prochaine session du SCT. En outre, le SCT pourrait juger utile d'examiner à sa prochaine session toute autre mesure ou activité éventuelle en rapport avec cette question.

*Dénominations communes internationales pour les substances pharmaceutiques (DCI)*

14. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/24/5.
15. Le président a conclu qu'un grand nombre de délégations appuyaient la modification des procédures de notification présentée dans le document SCT/24/5 et que la proposition figurant au paragraphe 8 de ce document était approuvée.

*Protection des noms d'États*

16. Les délibérations ont eu lieu sur la base du document SCT/24/6 Prov.
17. Le président a noté que toutes les demandes de modification et de correction seraient prises en considération par le Secrétariat dans l'élaboration de la version finale du document SCT/24/6 Prov. qui serait présenté à la prochaine session du SCT. Par ailleurs, le SCT a demandé au Secrétariat d'établir, pour examen à sa prochaine session, un projet de document de référence qui s'appuierait sur les travaux réalisés jusqu'à présent par le comité dans ce domaine et offrirait une vue d'ensemble des lois et des pratiques des États membres en ce qui concerne la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques.

Point 6 de l'ordre du jour : indications géographiques

18. Le président a noté l'intérêt exprimé par un certain nombre de délégations à l'égard de ce point de l'ordre du jour, alors que d'autres délégations ont indiqué que, à ce stade, le SCT devrait donner la priorité aux travaux sur les dessins et modèles industriels, les marques et l'Internet.
19. Le président a conclu que ce point serait maintenu à l'ordre du jour et que le SCT réexaminerait la question à sa prochaine session.

*Vingt-cinquième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT/25)*

20. Le président a annoncé la semaine du 28 mars au 1<sup>er</sup> avril 2011 comme dates provisoires pour la vingt-cinquième session du SCT.

Point 7 de l'ordre du jour : résumé présenté par le président

24. Le SCT a approuvé le résumé présenté par le président figurant dans le présent document.

Point 8 de l'ordre du jour : clôture de la session

25. Le président a prononcé la clôture de la session le 4 novembre 2010.

[Fin du document]